

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09.10.2024 à 20.h.00....

Etaient présents :

COULON Anne Marie - BERNARD Roger - JOUINEAU Laurence -
BERLAND Sébastien - RIVIERE Dominique - FILLON Nicolas
BONIFACE Jean - MATUSIAK François - LIGONNIERE Colette
VERDON Florence - SCHOETEL Marie - Béatrice - VEQUAUD
Emie - FAIVRE Nathalie - JOUNAULT Nathalie - TARDE Florence

Avaient donné pouvoirs :

Etaient absents :

Le quorum est atteint :

OUI

NON

M. TARDE..... Florence..... est nommé(e) secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès verbal de la séance du 05/09/2024

(..... 12 POUR, CONTRE, 3 ABSTENTIONS)

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

Madame Colette Ligonnière demande une modification
ainsi que des ajouts qui vont donc être faits sur une
annexe au procès verbal du 05/09/2024 et qui sera remis
à chaque conseiller ainsi qu'afficher à la Mairie.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les exposés, délibère ainsi

* Modification des statuts de la Communauté de Communes
du Pays de Fontenay Vendée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la prise de compétence "Plan local d'urbanisme, document
d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, PLUi à 12 voix

POUR, 3 Abstentions, - Approuve la prise de la Compétence " création, gestion et exploitation des nouveaux réseaux publics de chaleur sur le territoire de la Communauté de Communes Pays de Fontenay Vendée à 15 voix pour Approuve la prise de Compétence "Emploi, Formation, Insertion" et supprime la compétence " Géologie et "Micro-Signaletique" à 15 Voix Pour.

* Piste cyclable : demandes de subvention auprès de l'Etat et de la Communauté de communes du pays de Fontenay Vendée :

Madame le Maire rappelle la réalisation d'une piste cyclable entre Mouzeuil et Nalliers.

Cette opération peut bénéficier d'une subvention auprès de l'Etat au titre du fonds vert.

Montant des dépenses :

- Montant des Travaux	179768,50 HT
- Honoraires MO	6292,00 HT

Recettes :

- Subventions du conseil départemental	56100,80 €
- Fonds vert (sub espéré)	55818,15 €
- Fonds de concours intercommunal	36930,05 €
- Autofinancement	37212,10 €

Après en avoir délibéré, le CM à 15 voix pour valide le projet, le plan de financement ci-dessus et sollicite l'aide du fonds vert.

* Cession des terrains au département dans le cadre du programme départemental de protection de l'environnement au titre des espaces naturels sensibles pour un montant de 6978 €

- Le département souhaiterait acquérir au titre de son programme des espaces naturels sensibles, des chaumières appartenant à la commune. Les terrains concernés représentent une superficie de 16520 m²
Après en avoir délibéré, 15 voix pour.

* Protection Sociale Complémentaire - Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents

- Le conseil Municipal a donné mandat au CDG

pour la mise en concurrence des organismes d'assurance dans le cadre de la couverture prévoyance qui devient obligatoire au 01/01/2025 pour les agents communaux. Teritoria Mutuelle a été retenue et il convient de choisir à présent le taux de couverture à adhésion obligatoire pour l'ensemble des agents. Soit couvrir le salaire à 90% ou 95% des revenus (TBI + NBI + RI).

Définir la participation employeur sachant que celle-ci ne peut pas être inférieure à 50%.

Après en avoir délibéré à 15 voix pour.

Choix retenue : 95% et 50% de prise en charge.

* Convention d'action foncière avec EPF : Renouvellement Urbain îlot centre bourg.

- Le conseil municipal valide la convention d'action en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain sur l'îlot du centre bourg, la durée de la convention est fixée à trois ans, à compter de la date de signature. Madame le Maire est autorisée à passer et signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

15 voix pour.

* Marché du groupe scolaire : validation de l'avenant n°3 au lot n°16.

- Madame le Maire rappelle le marché de travaux pour la construction du restaurant scolaire.

La société COMELEC, retenue pour le lot n°16, Electricité a soumis au maître d'œuvre de l'opération un avenant n°3. Le montant total des modifications faisant l'objet du présent avenant est de 1519,00 € HT soit 1858,80 € TTC de plus value.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition d'avenant n°3 et autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°3 au lot n°16 de l'entreprise COMELEC à 15 voix pour.

* Suppression d'un emploi : Mise à jour du tableau des effectifs.

- Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en

raison d'un avancement de grade, Madame le Maire propose la suppression d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet à raison de 33 h hebdomadaires. Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2024.

- Filière : administrative

- Cadre emploi : Agent administratif territorial

- Grade : Adjoint administratif principal 2^{ème} classe

- Ancien effectif : 1

- Nouvel effectif : 0

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à 15 voix pour

- D'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée

- D'adopter la suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 33 h hebdomadaires

Ordre du jour clos à 22H

OBSERVATIONS :

Questions diverses :

- Points sur la réouverture de la date de la Boulangerie

La séance est levée à 22H

Signature du secrétaire



Signature du Maire

